

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE BICARBONATE DE POTASSIUM

Version : FR/29-12-20/C

page : 1/5

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : BICARBONATE DE POTASSIUM

Nom commercial : HYDROGENOCARBONATE DE POTASSIUM

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation non identifiée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société : Institut Œnologique de Champagne  
Z.I. de Mardeuil – Allée de Cumières – BP 25  
51201 EPERNAY Cedex  
FRANCE  
Tel: + 33 (0) 3.26.51.96.00.  
Fax: + 33 (0) 3.26.51.02.20.  
[fds@ioc.eu.com](mailto:fds@ioc.eu.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de l'organisme officiel : 01.45.42.59.59

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Substance non concernée par la classification CLP.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Substance non concerné par l'étiquetage CLP.

#### 2.3. Autres dangers

### SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

N° CAS : 298-14-6

N° CE : 206-059-0

#### 3.2. Mélanges

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Conseils généraux :

Pas de précautions spéciales requises.

##### En cas d'inhalation :

Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

##### En cas de contact avec les yeux :

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

##### En cas d'ingestion :

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus immédiats et traitements

##### Symptômes :

Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

##### Effets :

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Aucun ; si les symptômes persistent, consulter un médecin

### SECTION 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE BICARBONATE DE POTASSIUM

Version : FR/29-12-20/C

page : 2/5

Produits de combustion dangereux :  
Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Adapter l'équipement de protection à la taille de l'incendie.

Conseils supplémentaires :

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## SECTION 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire :

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour l'équipement de protection personnel

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger :

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures d'hygiène :

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage :

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun :

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

## SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection respiratoire

Conseils :

Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE). Protection respiratoire conforme à EN 141. Filtre à particules:P2 Filtre à particules:P3.

#### Protection des mains

Conseils :

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc Naturel

Délai de rupture : >= 8 h

Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène

Délai de rupture : >= 8 h

Épaisseur du gant : 0,5 mm

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE BICARBONATE DE POTASSIUM

Version : FR/29-12-20/C

page : 3/5

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture :  $\geq$  8 h  
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture :  $\geq$  8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré  
Délai de rupture :  $\geq$  8 h  
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle  
Délai de rupture :  $\geq$  8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

### Protection des yeux

Conseils :

Lunettes de protection

### Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre cristalline blanche

Odeur : inodore

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : 8.5 (100 g/L)

Point de fusion/ point de congélation : se décompose avant de fondre

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : décomposition

Point éclair : donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Inflammabilité : donnée non disponible

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité de vapeur : donnée non disponible

Solubilités : 362 g/L (25°C) dans l'eau

Coefficient de partage : donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible

Température de décomposition : donnée non disponible

Viscosité : donnée non disponible

Propriétés explosives : donnée non disponible

Propriétés comburantes : donnée non disponible

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions

### 10.2. Stabilité chimique

Substance stable dans les conditions normales de stockage

### 10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Développe du dioxyde de carbone au contact avec les acides

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter l'humidité

### 10.5 Matières incompatibles

Acides

### 10.6. Produits de décomposition

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Oxydes de potassium

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE BICARBONATE DE POTASSIUM

Version : FR/29-12-20/C

page : 4/5

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations toxicologiques

DL50 oral : > 2000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)  
CL50 : > 4,88 mg/l (Rat, mâle et femelle; 4,5 h; poussières/brouillard) (OCDE ligne directrice 403)  
DL50 dermal : > 2000 mg/kg (Lapin, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 402)  
Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (FDA-Guideline)  
Résultat : Pas d'irritation des yeux (Lapin) (FDA-Guideline)  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)  
La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Poisson :

CL50 : 1300 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (FIFRA Guideline 72-1)

Daphnie et les autres invertébrés aquatiques :

CL50 : 630 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 48 h) (US-EPA)

CL50 : 630 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 24 h) (US-EPA)

CL50 : 650 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 48 h) (US-EPA)

CL50 : 670 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 24 h) (US-EPA)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation n'est pas à envisager

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitements des déchets

Produit :

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets :

Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1. Numéro ONU

Substance non concernée

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Donnée non disponible

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Donnée non disponible

#### 14.4. Groupe d'emballage

Donnée non disponible

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Donnée non disponible

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Donnée non disponible

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE BICARBONATE DE POTASSIUM

Version : FR/29-12-20/C

page : 5/5

### SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Produit ne nécessitant pas un enregistrement selon le règlement REACH

#### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Révision complète de mise en conformité avec le règlement (UE) N°453/2010 du 20 Mai 2010.

“Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur la réglementation tant nationale que communautaire.

Le produit ne doit être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés, sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.”